

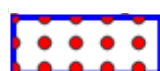
Annexe 6 du CCTP « Réalisation des cartes des aléas naturels prévisibles sur les communes de Montbonnot-Saint-Martin et Biviers » - Eléments cartographiques supplémentaires pouvant être représentés sur les cartographies d'aléas

La carte des aléas peut comporter un certain nombre d'informations ajoutées telles que listées ci-dessous. Ces éléments ont un rôle simplement informatif : ils peuvent permettre de garder une trace des éléments ayant servi à l'expert pour déterminer l'aléa sur un secteur et ainsi être des éléments de justification. L'objectif de la sémiologie proposée pour représenter ces éléments est d'avoir une cohérence sur le territoire pour entre toutes les cartes des aléas.

- ⇒ Les limites communales : fournies par le pouvoir adjudicateur, ces limites peuvent différer des limites officielles DGFIP en raison du référentiel cartographique utilisé.
- ⇒ Les courbes de niveau : elles sont recalculées à partir du MNT LIDAR et du MNT IGN.
- ⇒ Les lagunages : ce figuré identifie l'emprise indicative des installations d'assainissement des eaux usées par lagunage.
- ⇒ Les remblais : ce figuré identifie l'emprise indicative des grands remblais masquant les formations géologiques et pouvant avoir un rôle défavorable ou favorable sur les aléas.
- ⇒ Les carrières : ce figuré identifie l'emprise indicative des carrières à ciel ouvert.
- ⇒ Les ouvrages de protection pris en compte dans la qualification de l'aléa, tels que les merlons pare-blocs ou tournes : ce figuré identifie l'emprise indicative des ouvrages pare-blocs et pare-pierres constitués généralement d'une association fosse + merlon ou des ouvrages paravalanches.
- ⇒ Les bassins et plages de dépôt : ce figuré identifie l'emprise indicative des bassins hydrauliques aménagés à des fins de régulation des débits et les plages de dépôt destinées à la régulation du transport solide dans les cours d'eau.
- ⇒ Les zones de présomption d'effondrement d'une galerie hydraulique : ce figuré identifie l'emprise indicative des tronçons couverts de cours d'eau non visités, avec un fort recouvrement, pour lesquels une rupture du toit est envisagée.
- ⇒ Les sections couvertes des cours d'eau : ce figuré identifie l'emprise indicative des cours d'eau couverts à faible profondeur. Il peut être remplacé par un pointillé bleu, lorsque sa position est mieux connue.
- ⇒ Les plans d'eau peuvent également être représentés avec un figuré spécifique.

 Limite communale

 Courbes de Niveau

 Lagunages

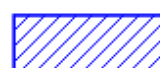
 Remblais

 Carrières

 Ouvrages de protection

 Bassins et plages de dépôt

 Zones de présomption
d'effondrement d'une galerie

 Sections couvertes (emprise indicative)